

Produits laitiers

M. l'Orateur: A l'ordre. Une motion de ce genre ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

PROPOSITION DE RUPTURE DES NÉGOCIATIONS AVEC LOCKHEED JUSQU'À LA RÉCEPTION DE LA DOCUMENTATION CONCERNANT LES TENTATIVES DE CORRUPTION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion sur une affaire urgente et de nécessité pressante. Étant donné que M. Arthur Burns, président de la Federal Reserve Board des États-Unis a déclaré que les États-Unis exportent une affaire Watergate par l'intermédiaire de la Lockheed Aircraft Corporations alors que celle-ci a versé 24.4 millions de dollars en pots-de-vin à diverses personnes de par le monde; que le sous-secrétaire d'État américain, M. Robert Ingersoll, a annoncé que le département d'État va fournir à d'autres pays les données visant la Lockheed, je propose, appuyé par le député de Sault Sainte-Marie (M. Symes):

Que le gouvernement canadien rompe toutes relations contractuelles avec cette société corrompue jusqu'à ce que soient connues toutes les données concernant les tentatives de corruption de la Lockheed.

M. l'Orateur: A l'ordre. Aux termes de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE QU'UN COMITÉ DE LA CHAMBRE ÉTUDIE LES CONSÉQUENCES DES IMPORTATIONS DE PRODUITS LAITIERS POUR LES PRODUCTEURS DE LAIT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné les affirmations contradictoires du ministre fédéral de l'Agriculture, ainsi que celles des députés ministériels vis-à-vis des importations et des exportations de produits laitiers, qui conditionnent le niveau de revenu des producteurs de lait industriel du Canada, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que cette Chambre charge le comité permanent de l'Agriculture d'examiner très soigneusement quels ont été les besoins réels du Canada en importations de produits laitiers au cours des deux dernières années, de même que les implications de ces politiques d'importations à l'égard des producteurs de lait industriel du Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

[M. Brewin.]

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

LA COMMANDE D'AVIONS LOCKHEED—LA POSSIBILITÉ DE DÉMARCHES DE LA PART DE MM. REISMAN ET GRANDY

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, en l'absence du premier ministre, du leader du gouvernement à la Chambre et du ministre que ma question concerne, le ministre de la Défense nationale, je la poserai au premier ministre suppléant de ce gouvernement à la ruine.

Des voix: Bravo!

Une voix: C'est honteux.

M. Baker (Grenville-Carleton): J'ai pris un tas de gros poissons ce coup de filet-ci, monsieur l'Orateur. Le ministre de la Défense nationale a déclaré hier qu'il était convaincu que la compagnie Lockheed «n'avait pas versé de pots-de-vin ou de commissions à des Canadiens». Je suppose que le ministre ne voulait pas parler du contrat qu'a la firme d'experts-conseils Reisman et Grandy Limited pour aider la société Lockheed à décrocher et conserver la commande des avions patrouilleurs à long rayon d'action. Le premier ministre suppléant pourrait-il dire à la Chambre si, au cours des négociations du contrat avec Lockheed, lui ou le ministre des Approvisionnements et Services ont fait l'objet d'instances, directement ou indirectement, de la part de MM. Reisman et Grandy au nom de cette société?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je dirai au député que le premier ministre, qui est actuellement en conférence, je crois, avec son homologue de l'Île du Prince-Édouard, viendra bientôt à la Chambre. Entre-temps, je puis assurer au député que je ne connais rien des instances auxquelles il fait allusion.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MESURE INTERDISANT AUX FONCTIONNAIRES RETRAITÉS D'OFFRIR LEURS SERVICES À DES ENTREPRISES ET DE RECOURIR AU TRAFIC D'INFLUENCE

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu l'énorme influence de cette maison composée d'anciens sous-ministres et qu'elle aurait pu exercer pour donner l'avantage à Lockheed dans le cas de ce contrat, qui pourrait fort bien coûter aux contribuables fédéraux deux fois plus que la Voie maritime du Saint-Laurent, le gouvernement va-t-il maintenant présenter des directives afin de limiter la liberté dont jouissent les fonctionnaires retraités qu'engagent des sociétés précisément pour qu'ils exercent des pressions dans des domaines de leur spécialité et auprès d'anciens collègues. Je pose la question vu que les anciens fonctionnaires des douanes et de l'accise du ministère du Revenu national n'ont pas le droit avant deux ans de devenir courtiers en douanes. Pourquoi, au moins en guise de contrôle, une règle semblable ne s'appliquerait-elle pas à ces hommes qui sont loin d'être pauvres après avoir servi le gouvernement du Canada?